

DELIBERATION CR034-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 16 septembre 2024 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 26 mars 2024

La Commission de la Recherche réunie le 23 septembre 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 26 mars 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Françoise GROLLEAU
*Présidente
de l'Université d'Angers*

Signé le 13 octobre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 14 octobre 2024

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
26 mars 2024

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 23 septembre 2024*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 26 mars 2024 à 09h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD
BONNET Manon	Excusée, donne procuration à Alain PAGANO
BOURSIER Jérôme	Excusé, donne procuration à Sandra CONTAMINA
BRIS Céline	Présente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
BUTIN Soline	Présente
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Gilles STUPFLER
CONTAMINA Sandra	Présente
DUCROQUET Aude	Excusée, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
DUHAMEL Philippe	Présent
FASQUEL Jean-Baptiste	Présent
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Excusée, donne procuration à Stéphane AMIARD
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Présent
GOUJON Antoine	Excusé, donne procuration à Céline BRIS
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, donne procuration à Philippe DUHAMEL
JACQUES Marie-Agnès	Excusée, donne procuration à Laure PERCHEPIED
LAGARCE Frédéric	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
LAMBERT WIBER Sophie	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
LE NAN Frédérique	Présente
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Excusé, donne procuration à Philippe DUHAMEL
MERCIER Nicolas	Excusé, donne procuration à Jean-Baptiste FASQUEL
MILLOT Vincent	Présent
PAGANO Alain	Présent
PERCHEPIED Laure	Présente
PIRES NEGRAO Marcelo	Présent
SCHMIDT Aline	Présente
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Excusé, donne procuration à Alain PAGANO
VAN BOGAERT Patrick	Excusé, donne procuration à David CANEVET

Membres à titre consultatif présents :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

François PANTIN, Directeur de l'IAE-Angers

Éric CODEVERTE, Agent comptable

Personnes invitées par la Présidente :

Alexa ROUEZ, Directrice générale-adjointe

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Études Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Affaires générales et statutaires 1
1.1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente	1
1.2 Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR.....	2
1.3 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Végétal & Environnement 3	
1.4 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Matériaux.....	4
1.5 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Santé	4
1.6 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle MathSTIC.....	4
1.7 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle LL-SHS	5
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 26 mars 2024 6

Madame GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 9h30. A l'ouverture de la séance du 26 mars 2024, 37 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 21 membres présents et 16 membres représentés). Elle fait état des présents et des excusés.

Elle explique que cette Commission de la Recherche (CR) a dû être programmée suite à deux irrégularités qui ont été soulevées lors de la validation en Conseil d'Administration de la proposition faite lors de la précédente CR. La CR avait notamment validé la candidature de madame Valérie UGO en tant que personnalité extérieure. Or, cette dernière est PU-PH et n'est donc pas tout à fait extérieure au fonctionnement de l'Université d'Angers, ce qui fait qu'elle ne peut pas siéger en tant que personnalité extérieure. Par ailleurs, les statuts de l'Université précisent que la vice-présidente recherche doit être élue par les membres élus de la CR. De fait, les personnalités extérieures qui avaient voix délibérative ne pouvaient pas participer au vote étant donné qu'elles sont désignées et non élues. Dès lors qu'une personnalité est élue, elle devient de fait membre élu de la commission et peut participer au vote.

Madame GROLLEAU était aussi censée présenter aujourd'hui une personnalité extérieure membre de la CR et informe qu'elle souhaite conserver une personnalité provenant du CHU. Des échanges ont eu lieu à ce propos avec la directrice générale du CHU d'Angers, Cécile JAGLIN, mais elle n'est pas encore en mesure de présenter la personne désignée en tant que personnalité extérieure.

1. Affaires générales et statutaires

1.1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente

Madame GROLLEAU avait déjà présenté la candidature de monsieur Vincent MILLOT qui est aujourd'hui présent à cette CR.

Monsieur MILLOT est directeur de Terre des sciences, centre de culture scientifique, technique et industrielle basé à Angers et qui rayonne dans les Pays de la Loire. Il rappelle que l'Université d'Angers a été membre fondatrice de cette structure qui travaille en collaboration avec toutes les composantes sur le champ de la culture scientifique, technique et industrielle. Il sera très heureux de participer aux réflexions de la CR s'il est aujourd'hui élu.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur Vincent MILLOT est élu personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 27 voix pour, 9 voix contre et 1 vote blanc.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR011-2024 du 29 avril 2024.

Madame GROLLEAU souhaite reprendre les articles du code de l'éducation, suite à ce vote, qui indiquent que les décisions des délibérations qui présentent un caractère réglementaire n'entrent en vigueur qu'après leur transmission au rectorat. Or, il s'agit aujourd'hui de désigner des personnalités à titre personnel, ce qui représente un acte non réglementaire. Cette délibération constitue pour chacune des personnes désignées une décision individuelle créatrice de droits, en application de l'article L719-7 du code de l'éducation. Une telle délibération entre en vigueur immédiatement à compter de son adoption. Cette délibération crée des droits vis-à-vis de la personne intéressée dès l'adoption de l'acte, sans attendre sa notification. En conséquence, la personne désignée personnalité extérieure peut siéger et voter immédiatement après l'adoption de la délibération la désignant.

1.2 Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR

Madame GROLLEAU propose de procéder directement à l'élection étant donné que madame Sandra CAMUS avait présenté sa candidature lors de la précédente CR et des échanges avaient pu avoir lieu.

Monsieur GIMEL souhaite s'exprimer concernant le sens du vote de la liste "Notre Université" et préciser quelques éléments. Il ne s'agit pas d'un vote contre les personnes mais avec des arguments programmatiques qui sont très différents entre les deux équipes. Les élections ont été assez serrées et on ne peut pas dire que la liste "Réussir avec l'UA" a été élue haut-la-main. Une des revendications de la liste "Notre Université" est la suppression des bureaux qui constituent déjà une chambre de décisions car ils proposent ce qui est soumis au vote. Les bureaux ne sont pas nécessaires et nuisent au débat à l'intérieur de la CR. Par ailleurs, la liste "Notre Université" souhaite qu'il y ait beaucoup moins d'asymétrie au niveau de la communication et de l'information. Elle est en effet obligée d'interroger sans arrêt ce qui est fait car il est constaté des irrégularités. Enfin, madame Sandra CAMUS avait proposé un système de pluriannualité des crédits de recherche pour les laboratoires et monsieur GIMEL aimerait connaître les pistes pour rendre pluriannuels les budgets récurrents des laboratoires.

Madame CAMUS signale qu'elle a dépassé le stade des élections étant donné que des directeurs d'unité, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels BIATSS en soutien à la recherche la contactent quasiment quotidiennement et attendent des réponses. Une CR aura lieu la semaine prochaine avec des sujets très importants puisque des dossiers d'allocations doctorales et postdoctorales devront être classés avant

transmission à la Région et à Angers Loire Métropole (ALM). Par ailleurs, la CR représente une communauté au sein de l'Université d'Angers qui a besoin de soutien, dans un esprit collectif. C'est la raison pour laquelle elle trouve dommageable qu'il y ait des votes contre lors de cette élection. La pluriannualisation des crédits est un dispositif qui a été défendu par la présidente pendant toute la campagne et l'idée est effectivement de la mettre en place. Pour autant, l'Université d'Angers est aussi dans une situation compliquée d'un point de vue financier. Il ne faut donc pas s'engager n'importe comment dans la pluriannualisation. La gouvernance souhaite tenir cette promesse mais madame CAMUS ne peut pas en dire plus actuellement à ce sujet.

Monsieur GIMEL est parfaitement conscient de l'esprit collectif qui doit prévaloir et il espère que cela sera suivi d'effet au niveau du bureau.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Madame Sandra CAMUS est élue Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche sur proposition de la Présidente.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 18 voix pour, 12 voix contre et 5 votes blancs.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR012-2024 du 29 avril 2024.

1.3 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Végétal & Environnement

Madame PERCHEPIED fait acte de candidature pour le pôle végétal & environnement.

Monsieur PAGANO fait acte de candidature pour le pôle végétal & environnement.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Madame Laure PERCHEPIED est élue représentante du pôle végétal & environnement au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 21 voix pour, 16 voix contre et 1 vote blanc.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR013-2024 du 29 avril 2024.

1.4 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Matériaux

Monsieur CANEVET fait acte de candidature pour le pôle Matériaux.

Monsieur MERCIER fait acte de candidature pour le pôle Matériaux.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur David CANEVET est élu représentant du pôle matériaux au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 23 voix pour, 14 voix contre et 1 vote blanc.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR014-2024 du 29 avril 2024.

1.5 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle Santé

Madame SCHMIDT fait acte de candidature pour le pôle Santé.

Madame FASSOT fait acte de candidature pour le pôle Santé.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Madame Céline FASSOT est élue représentante du pôle santé au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 21 voix pour, 16 voix contre et 1 vote blanc.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR015-2024 du 29 avril 2024.

1.6 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle MathSTIC

Monsieur STUPFLER fait acte de candidature pour le pôle MathSTIC.

Monsieur FASQUEL fait acte de candidature pour le pôle MathSTIC.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur Gilles STUPFLER est élu représentant du pôle MathSTIC au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 21 voix pour, 16 voix contre et 1 vote blanc.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR016-2024 du 29 avril 2024.

1.7 Élection d'un.e représentant.e au bureau de la CR - Pôle LL-SHS

Monsieur MARCILLOUX fait acte de candidature pour le pôle LL-SHS.

Monsieur TAILLEFAIT fait acte de candidature pour le pôle LL-SHS.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Monsieur Patrice MARCILLOUX est élu représentant du pôle Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales au Bureau de la Commission de la recherche.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 21 voix pour et 17 voix contre.

Cette délibération annule et remplace la délibération CR017-2024 du 29 avril 2024.

Madame GROLLEAU indique que l'ensemble des points inscrits au vote aujourd'hui vont faire l'objet de nouvelles délibérations par rapport aux votes qui avaient eu lieu le 11 mars dernier. Suite aux irrégularités évoquées en CA, de nouvelles élections ont eu lieu et les nouvelles délibérations annulent et remplacent les précédentes. Pour conclure, elle présente le calendrier des prochaines instances aux membres de la CR. L'objectif est de transmettre les documents suffisamment à l'avance, ce qui fait que le bureau aura désormais lieu deux semaines avant la tenue de la CR, hormis pour la première séance du mois de mai en raison des congés.

Madame LE NAN aimerait que soient rappelées les règles en matière de procuration. Elle demande par exemple s'il est possible de donner procuration à un collègue d'un collègue différent, ce qui n'est pas possible dans le cadre du Conseil académique restreint.

Madame ROUEZ explique que le nombre de procurations est de 2 au maximum et il est possible de donner procuration à n'importe quel membre élu de la CR. La différenciation vis-à-vis du Conseil académique restreint tient au fait que ses membres doivent se prononcer sur des cas individuels de carrière.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

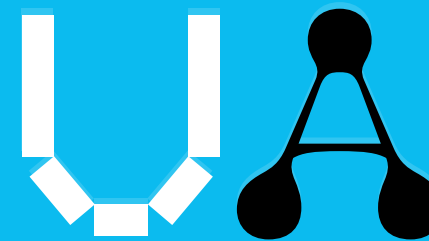
La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 26 mars 2024

Commission recherche du 26 mars 2024



université
angers



Ordre du Jour

1 - Affaires générales et statutaires

- Présentation d'une personnalité extérieure membre de la CR – information
- Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente
- Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR
- Élection d'un représentant par pôle de recherche (5 pôles) au bureau de la CR, désigné par la CR en son sein

2 - Questions diverses

1- Affaires générales et statutaires

- Présentation d'une personnalité extérieure membre de la CR – information
- Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente
- Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR
- Élection d'un représentant par pôle de recherche (5 pôles) au bureau de la CR, désigné par la CR en son sein

Personnalités Extérieures

Présentation d'une personnalité extérieure membre de la CR

Présentation d'une personnalité extérieure membre de la commission de la recherche

- **Une personnalité extérieure** représentant **les grands services publics**
XXX / **Mme XXX** – XXX

Personnalités Extérieures

Election d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel

Election d'1 personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la présidente

Terre des sciences / **M. Vincent MILLOT - Directeur**

Élection du/de la Vice-président.e en charge de la CR

- Proposition de la présidente à la fonction de **vice-présidente en charge de la Recherche**

Pr. Sandra Camus

Election à la majorité absolue des suffrages exprimés

Bureau de la Commission Recherche

Élection d'un représentant par pôle de recherche

- Composition du Bureau de la CR
- Rôle du Bureau de la CR
- Election d'un représentant par pôle de recherche, désigné par la CR en son sein
- Calendrier

Composition du Bureau de la CR

Le Bureau de la Commission de la Recherche comprend :

- Le/La président.e
- Le/La Vice-président.e en charge de la recherche
- Le/La Vice-président.e en charge de la valorisation scientifique
- **1 membre de la Commission de la Recherche par pôle de recherche**
- Les directeurs.rices de SFR, en qualité d'invités

La DRIED et la Direction Générale des Services assistent aux réunions du Bureau.

Peuvent être invités, en fonction de l'ordre du jour :

- *le/la Vice-président.e en charge des relations internationales,*
- *le/la Directeur.rice du Collège Doctoral*
- *le/la délégué.é Recherche en Santé*
- *un représentant du volet environnement en qualité d'invité*

Rôle du Bureau de la CR

Rôle du Bureau de la Commission de la Recherche :

Participation à la préparation et à la mise en œuvre des décisions de la Commission de la Recherche

- Propose le calendrier et les modalités de mise en œuvre des actions liées à la stratégie scientifique de l'établissement et à l'accompagnement des unités de recherche
- Elabore une proposition de budget de la recherche : les crédits scientifiques et le financement de la politique scientifique
- Propose une sélection et un classement des moyens UA pour la recherche
- Propose une sélection et un classement des contrats doctoraux financés par l'université et les collectivités locales
- Propose les critères de sélection et les attributions des primes PEDR
- Propose un classement et un avis sur les délégations CNRS et CRCT
- ...

Élection des membres du Bureau de la CR

Désignation en son sein par la CR d'un membre de la CR par pôle de recherche

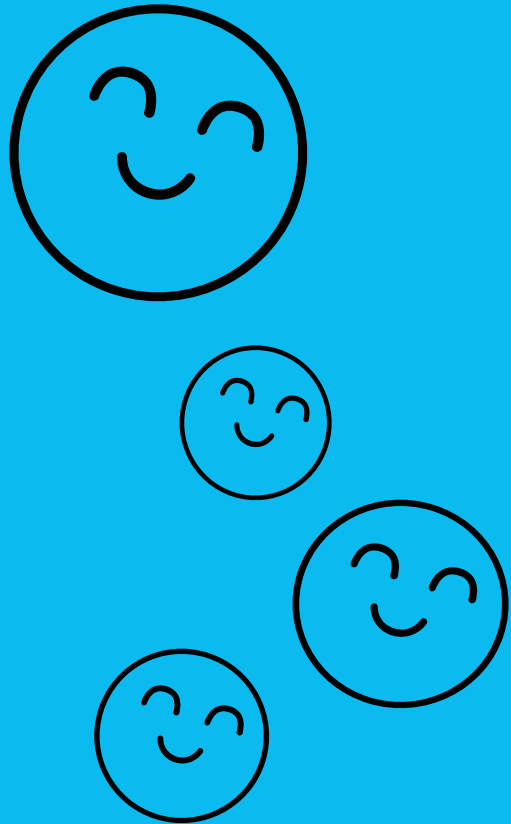
POLE DE RECHERCHE	Candidatures reçues avant la séance	Acte de candidature en séance	ELUS
Pôle Végétal-Environnement		Laure Perchepied Alain Pagano	Laure Perchepied
Pôle Santé	Céline Fassot	Aline Schmidt	Céline Fassot
Pôle Matériaux	Nicolas Mercier	David Canevet	David Canevet
Pôle MathSTIC	Gilles Stupfler	Jean-Baptiste Fasquel	Gilles Stupfler
Pôle LLSHS	Patrice Marcilloux Antony Taillefait		Patrice Marcilloux

POUR ELECTION

Calendrier des séances du Bureau de la CR

Calendrier des Bureaux de la Commission de la Recherche :

Dates	Horaires	Lieu	Commentaire
Lundi 06 mai 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - DEG	1 semaine avant la CR
Lundi 27 mai 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - Polytech	2 semaines avant la CR
Jeudi 17 juin 2024	12h00 – 14h00	Salle du Conseil - DEG	2 semaines avant la CR



Calendrier des prochaines séances de la CR

Dates	Horaires
Lundi 02 avril 2024	14h30
Lundi 13 mai 2024	14h30
Lundi 10 juin 2024	14h30
Lundi 01 juillet 2024	14h30

Merci !